

RURAL MASTER

RURAL MASTER
ROUTE DE TOUL
46090 CAHORS - LE MO
Tél: 05 65 35 1 1

E-mail: cahors@ruralmaster.fr
Site: www.ruralmaster.fr

FACTURE N° 202501032956
du 20/01/2025

N° client: 30301060

GAEC DE LABOISSIERE
783 ROUTE DU MOULIN DE BERNARD
46900 BARGUELONNE EN QUERCY
F R F

Moblie: 06 88 99 33 78

Préparé par Cahors 1

Référence	Désignation	Quantité	P.U. TTC	Premise (%)	Total TTC EUR
101360	BOUCHON DE RESERVOIR SKS309615	1,00	9,80	9,80	2
620611	GOUPILLE FENDUE ASSORTIE X20 V3	1,00	4,30	4,30	2
			dont EcoTaxe 0,01	dont EcoTaxe 0,01	
REGLEMENT					
Date	Montant	Mode de paiement	Montant HT EUR	Montant TVA EUR	Net à payer TTC EUR
20/01/2025	14,10	CB	11,75	2,35	
			dont EcoTaxe 0,01		
			Détail HT selon TVA		14,10
			A 20% (2):	11,75	dont EcoTaxe 0,01

RIB: Caisse d'Espagne FR76 13135000800810995792 933 - CEPARPP313

Les marchandises démontrent toute propriété jusqu'au moment d'acceptation de leur prix. Article 1 de la loi n° 603 du 12 Mai 1980. Mémoire en cas de règlement judiciaire. Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant sur la facture et les avoir acceptées. Il s'engage à payer le montant de la facture dans le délai de paiement indiqué. En cas de retard de paiement, une indemnité égale à 10% du montant de la facture sera facturée. Toute contestation doit être formulée dans le délai de 10 jours à compter de la date de livraison. Les marchandises démontrent toute propriété jusqu'au moment d'acceptation de leur prix. Article 1 de la loi n° 603 du 12 Mai 1980. Mémoire en cas de règlement judiciaire. Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant sur la facture et les avoir acceptées. Il s'engage à payer le montant de la facture dans le délai de paiement indiqué. En cas de retard de paiement, une indemnité égale à 10% du montant de la facture sera facturée. Toute contestation doit être formulée dans le délai de 10 jours à compter de la date de livraison. Les marchandises démontrent toute propriété jusqu'au moment d'acceptation de leur prix. Article 1 de la loi n° 603 du 12 Mai 1980. Mémoire en cas de règlement judiciaire. Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant sur la facture et les avoir acceptées. Il s'engage à payer le montant de la facture dans le délai de paiement indiqué. En cas de retard de paiement, une indemnité égale à 10% du montant de la facture sera facturée. Toute contestation doit être formulée dans le délai de 10 jours à compter de la date de livraison.

CAMUEL SAS au capital de 2.750.000 Euros - N° TVA Intracommunautaire: FR4446960033 - N° Siret: 4469005000104 - N.A.F.: 4732B